

FBC-493-3

Neuilly 10 Décembre 1913



Cher Monsieur

J'aurais bien voulu vous adresser
réception de suite de la "Revue de
Gascogne"; mais j'ai eu ces
derniers jours un véritable travail
d'occupations qui m'a empêché
d'écrire de suite, et depuis le
temps a passé si vite que je me
trouve en retard. En vous la
renvoyant je vous adresse ces
quelques mots pour vous remercier
de m'en avoir fait part. J'ai
lu l'article de l'abbé Médan

sur Saint Bertrand et les familles.
J'ai mentionné les inscriptions que j'ai
publiées dans la Revue de M. Jullien.
M. l'abbé Médan qui a visité les
familles après mon départ sans doute,
paraît ignorer totalement le rôle que
la Société des familles archéologiques
et la Société archéologique du Midi
ont joué dans ces familles; et il en
parle comme si elle avaient été
l'œuvre unique d'Alexandre Guichard
père et fils du propriétaire du
tenancier, qui n'a fait que découvrir
par hasard le premier manuscrit.
J'ai parlé de cela à M. Deulafay
qui le traite pour le mépris comme
les articles de la Dépêche et juge
toute rectification inutile. Mais si
un article de journal quotidien
est négligé au point de ne
susciter, j'estime qu'il ne convient
pas de l'aider à accréditer.

1) M. Deulafay n'est mentionné qu'à titre de
vendeur ou de censeur!

ter une erreur dans une revue
provinciale sérieuse comme la
Revue de Gascogne, illustrée par
le souvenir de l'abbé Caneto et
de l'abbé L. Couture et qui est
appelée à être consultée à chaque
instant comme source pour ceux
qui s'occupent d'histoire ou d'
archéologie locales. Je vous demande
conseil à ce sujet, d'autant plus
que la Société archéologique est
intéressée aussi dans la question;
mais il me semble qu'une petite
rectification s'imposait ici.

Je vous remercie de m'
avoir fait avvertir sur le rôle de
l'inspecteur de Saint Gaudens et
j'ai tenu compte de vos conseils.
M. Deulafay a pu lui aussi
s'occuper; le monument ne
fait rien en matière de familles sans
l'avis de la Société; et nul ne
peut faillir sur un chapitre aussi

par la Société des fouilles. M. Desclaux
membre de la Commission des Monuments
se charge d'exécuter net toute desinfect
fait de ce côté.

Veuillez être l'interprète de
mes meilleurs hommages auprès de
Madame Cartaudhar et de Mademoiselle
Madeleine et recevez l'expression de
mes sentiments les plus amicalement
dévoués :



R. Lizop

P. S. - La Société archéologique tient elle
des séances entre le 22 et le 1^{er} janvier